



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020111

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 24/11/2024 13H08 C:000091 I:32837
V/REF : 996829
V/Appel du Dimanche 24/11/2024 a 13H08

SEMCODA
AGENCE DE TREVOUX
21, rue des Magnolias
Grandiflora
01600 TREVOUX

V/REF.IMM. 2765
IMMEUBLE : LOT TOUS VENTS
IMPASSE DE TOUS VENTS
01480 CHALEINS

Feillens, le 05 Février 2025

Référence Marché: Notre Tarif en vigueur
LOCALISATION : ALLEE 9 IMPASSE TOUS VENTS - MAISON DE M BOUVARD - *06 09577888*
MOTIF : ETINCELLES DANS LE COMPTEUR ELECTRIQUE
Donneur d'ordre : Ste PERMANENCE SEMCODA

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

LE 24/11/2024 A 14H30 ! INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR BOUVARD.

CONSTAT DE FIL BRULE.
MISE EN PLACE DE MOUSSE POUR EVITER UN COURT-CIRCUIT.

OBSERVATIONS : DE AB Email envoyé le 30/01/25 a 09H47 Mr B SCHMELZER
DS AB Email envoyé le 25/11/24 a 10H52 Mr B SCHMELZER
DS AB Email envoyé le 25/11/24 a 10H52 Mme C. HAMMER

PREVOIR UNE INTERVENTION EN URGENCE POUR LA REPRISE DU TABLEAU

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020111

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	28,93	28,93
1,00	Suppl.Dispatch.20h-07h/7j/7+Sa12h-20hDi/Jf	1	158,09	158,09
1,00	Déplacement Lu-Ve 18h-8h/SDFJ	1	82,94	82,94
0,75	H.Ouvrier Electricien le 24/11	1	66,73	50,04
0,75	Sup.H.100%-Electr. +20h-Sa +12h-D/JF	1	66,73	50,04
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise(s) en oeuvre véhicule électricité	1	45,96	45,96
TOTAL H.T.				416,00
T.V.A. a 10,00%				41,60
TOTAL T.T.C.En EURO				457,60

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 996829 du 04/02/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: adelaide.durand-juillard@semcoda.com

Référence de la Demande

THCELCPP Tvx hors contra Electricite Partie privat. 1

01-EE-2223-ENT-61563100

Lieu d'intervention

MR BOUVARD Jean francois

MME BOUVARD Katia

9 IMPASSE DE TOUS VENTS

01480 CHALEINS

Téléphone : 04.74.67.95.62 / 06.09.57.78.88

02765-00001-00003-00005 H / Type 3

Date entrée: 16/01/1998

Délai

Date limite exécution : 19/02/2025

Observations

bc validé par Colette GIROND

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
EL00038 Régularisation intervention intervention en astreinte le 24.11.2024 à 14h30 - suite étincelles dans le compteur électrique	1,00	416,00	416,00	41,60	457,60
Total H.T.					416,00
Total TVA					41,60
Total TTC					457,60

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par DURAND-JUILLARD Adélaïde le 04/02/2025

**Le Responsable
Nom et Signature**

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **9 IMPASSE DE TOUS VENTS 01480 CHALEINS**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **04/02/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 996829